

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
11.03.2026

Présents

M. Thierry HORY
Mme Odile JACOB-VARLET
Mme Claire FRANCFORT
Mme Claudine HETHENER
M. Romaric LEFEBVRE
Mme Nathalie MOREAU

Absents excusés

Mme Eloïse HANSE (délégation à Mme HETHENER)
Mme Sandra NOEL (délégation à Mme MOREAU)
Mme Marie-Louise KUNTZ (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Mme Sabine FONTAN
M. Francis MOREL

Assistait également

Mme Nathalie SOUBROUILLARD- Directrice du CCAS
Secrétaire de séance



Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis en mairie de MARLY, le mercredi 11 mars 2026 sur convocation du Président en date du 26 février 2026.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du précédent compte-rendu
- 2) Vote du Compte Financier Unique
- 3) Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025
- 4) Vote du Budget Primitif 2026
- 5) Divers

I - Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.) de l'année 2025

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	418 919 ,40	1 145 159,97	1 564 079,37
	Titre de recettes émis	215 226,07	1 275 841,78	1 491 067,85
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	324 419,66	1 372 301,18	1 696 720,84
	Mandats émis	239 273,49	1 042 441,38	1 281 714,87
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2025</u>			
	Excédent		233 400,40	209 352,98
	Déficit	- 24 047,42		
	<u>Solde des Restes à réaliser 2025</u>			
RESULTAT REPORTE	Excédent		227 141,21	80 531,64
	Déficit	- 146 609,57		
RESULTAT	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>			
	Excédent		460 541,61	289 884,62
	Déficit	- 170 656,99		
CUMULE	<u>Résultat de clôture corrigé des restes à réaliser d'investissement</u>			
	Excédent		460 541,61	289 884,62
	Déficit	- 170 656,99		

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du C.C.A.S. de Marly

Considérant les dispositions de l'article L. 1612-31 du CGCT qui prévoient que « le Président présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Odile JACOB-VARLET, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le compte financier unique de l'année 2025 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,
- **d'ARRETER** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

II – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs après le vote du compte administratif. Les résultats de l'exercice 2025 se présentent ainsi :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur année 2024 - Article 002 (excédent)	+ 227 141,21 €
+ Recettes réelles année 2025	+ 1 275 841,78 €
- Dépenses réelles année 2025	- 1 042 441,38 €
Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025 (Excédent)	+ 460 541,61€

Résultat d'investissement :

Résultat antérieur année 2024 - Article 001(déficit)	- 146 609,57 €
+ Recettes réelles année 2025	+ 215 226,07 €
- Dépenses réelles année 2025	- 239 273,49 €
Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2025 (Déficit)	- 170 656,99 €

Le résultat d'investissement sera reporté définitivement au budget primitif 2026 en dépenses d'investissement à l'article 001 – Déficit d'investissement.

Financement de la section d'investissement :

- Résultat au 31 décembre 2025:	- 170 656,99 €
- Dépenses engagées (RAR) :	0,00 €
- Recettes engagées (RAR) :	0,00 €
- Total :	- 170 656,99 €

La section d'investissement présente un besoin de financement de **170 656,99 €**, qui seront prélevés sur le résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025. Ce montant sera affecté définitivement en recettes d'investissement à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Affectation du résultat de Fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2025 :	460 541,61€
- Affectation à l'article 1068 :	- 170 656,99 €
- Solde :	289 884,62 €

Le solde du résultat de fonctionnement est définitivement affecté au budget primitif 2026 en recettes de fonctionnement à l'article 002 – Excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'affectation du résultat du compte administratif 2026 telle que proposée ci-dessous :

A reporter sur BP 2026 en recettes de fonctionnement – article 002 (excédent)	289 884,62 €
A reporter sur BP 2026 en dépenses d'investissement – article 001(déficit)	170 656,99 €
A reporter sur BP 2026 en recettes d'investissement – article 1068 (excédent)	170 656,99 €

III – Vote du budget primitif pour l'exercice 2026

Le président soumet au conseil d'administration le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	355 986,62 €	013 – atténuations de charges	9 000,00 €
012 – charges de personnel	729 650,00 €	70 – produits des services et ventes diverses	79 500,00 €
65 – charges de gestion courante	19 455,00 €	74 – dotations et participations	353 482,00 €
66 – charges financières	10 700,00 €	75 – autres produits de gestion courante	570 704,00 €
67- charges exceptionnelles	600,00 €	77- Produits spécifiques	0,00 €
DEPENSES REELLES	1 096 391,62 €	RECETTES REELLES	1 0123 686,00 €

<i>OPERATIONS D'ORDRE (de section à section)</i>			
023 – virement à la section d'investissement	197 379,00 €	042 – Transferts entre sections	+ 2 200,00 €
042 – Transferts entre sections	11 000,00 €		

002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	289 884,62 €
---------------------------------	--	----------------------------------	--------------

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 304 770,62 €	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 304 770,62 €
---	-----------------------	---	-----------------------

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
16 – Remboursement d'emprunts + cautions	100 000,00 €	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	180 077,99 €
Dépenses d'équipement total c/ 20 21 et 23	118 600,00€	13 – subventions	00,00 €
Restes à Réaliser 2025	0 €	16- dépôts et cautionnements	3 000,00 €
DEPENSES REELLES	218 600,00 €	RECETTES REELLES	183 077,99 €

<i>OPERATIONS D'ORDRE (de section à section)</i>			
040 – Transferts entre sections	2 200,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	197 379,00 €
041-Opérations patrimoniales		040 – transfert entre sections	11 000,00 €
		041-Opérations patrimoniales	

Déficit d'investissement reporté	170 656,99 €	Excédent d'investissement reporté	
----------------------------------	--------------	-----------------------------------	--

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	391 456,99 €	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	391 456,99 €
--	---------------------	--	---------------------

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à **1 304 770,62 €** et pour la section d'investissement à **391 456,99 €**.

IV – Divers

Informations

1. Montant des aides accordées depuis le début de l'année 2026 (au 23 février 2026)

Bons alimentaires	100,00 €
Secours	00,00 €

Pour information, montant des aides accordées pour la même période en 2025 :

Bons alimentaires	150,00 €
Secours	50,00 €

2. Convention :

Le CCAS a reconduit la convention de portage repas avec VITAME (ALLIANCE AUTONOMIE) pour la Résidence Autonomie « Les Hortensias ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18h00

Fait à Marly, le 12 mars 2026



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales

